

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Exercice budgétaire 2024 – Décision Modificative n°2

Je soussigné, Patrice DUNAND, Président du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers, atteste que la Décision Modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2024, a été approuvée lors de l'Assemblée du 12 décembre 2024, qui s'est tenue en visioconférence, conformément aux dispositions du règlement intérieur de fonctionnement de l'Assemblée approuvé par délibération n°18/22 du 07 novembre 2022.

Dans ces conditions, l'organisation du vote des décisions se fait, conformément à la délibération 18/22 prise lors de l'Assemblée du 07 novembre 2022 et relative à « l'Organisation de l'Assemblée en visioconférence », selon l'appel nominal des représentants votant par le Président. En conséquence, les membres ne peuvent signer le document de signature, annexé à la Décision Modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2024 présenté.

Pour servir et valoir ce que de droit

Archamps, le 12/12/2024

Patrice DUNAND,
Président

